

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
1001.210102111-20241121-020 2421 11004-oEI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet :25/11/2024J

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre , le vingt et un du _mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024
Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS :Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN , Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

Objet de la délibération

LOCATIONS DE SALLES
TARIFS ET CAUTIONS

SECRETAIRE DE SEANCE :Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des salles communale ainsi que les cautions :

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 21.11.2024	HABITANTS LENTAIS		PERSONNES EXTERIEURES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
	Jour	2 jours	1jour	2 jours
SDF	352,5	528,75	725	1087,5
SDF + CUISINE ET BAR	527,5	791,25	1200	1800
SDF + CUISINE ET BAR + SALLE DE REUNION	640	960	1300	1950
SALLE DE REUNION	112,5	168,75	162,5	243,75
SALLE DE REUNION + CUISINE ET BAR	162,5	243,75	250	375
SALLE POLYVALENTE	87,5	131,25	150	225
SALLE POLYVALENT + CUISINE	112,5	168,75	175	262,5
SALLE POLYVALENTE + CUISINE + BAR	137,5	206,25	212,5	318,75

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE , ORGANISMES PUBLICS, ASSOCIATIONS D'INTERET PUBLIC, <u>REUNIONS FAMILIALES APRES</u> OBSEQUES A LENT	gratuité pour toutes les salles
--	---------------------------------

- CAUTION pour toutes les locations **400€** pour le ménage et **800 €** pour le matériel
- Des arrhes de 50% sont demandées pour toutes les locations.
- pour les Lentais, présence obligatoire de la personne qui réserve la salle, sinon requalification du tarif en personnes extérieures.
- associations Lentaires : au maximum deux sessions de 2h30 par semaine.
- vaisselle comprise dans la location pour la salle des fêtes (vaisselle manquante ou cassée à payer) tarifs en annexe
- les poubelles doivent être emmenées sinon un forfait de **150 €** sera demandé.
- retenue de la caution de **400€** pour ménage non fait et abords non nettoyés.
- retenue de la caution de **800€** pour le matériel manquant ou cassé.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

